

COMMUNE DE ROULANS

Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du Jeudi 16 Juin 2011

Etaient présents :

Alain JACQUOT - Jean-Bernard CUENOT - Hervé DUBOIS-DUNILAC - Jean-Luc PAUTHIER - Christian TRONCIN - Pierre JOUFFROY - Daniel ANGUENOT - Daniel BRULET - Francis COMBEL.

Excusés : Marinette MASSON, Dominique FIATTE - Cécile DORBON

Pouvoirs : de Gérard BRIE à Jean-Bernard CUENOT et de Jacques LOUVET à Christian TRONCIN.

Après lecture par le Maire, le procès-verbal de la séance précédente a été adopté à l'unanimité.

Informations du Maire :

- La réception des travaux de la place de l'Espace Culturel aura lieu Vendredi 17 Juin à 11 h 30
Aucune remarque n'est soulevée par le Conseil - Satisfaction générale quant au résultat

1. SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le vote des conseils municipaux doit intervenir avant le 22 Juillet 2011.

Calendrier des réunions programmées sur ce thème :

- Réunion Sivos Henri Lamarche	Le 22 Juin - 19 h	
- Conseil Communautaire	Le 20 juin à Dammartin	
- Syndicat des Eaux St-Hilaire	Le 23 juin - 20 h ½ à La Bretenière	
- Communauté Communes Pays Baumois	Le 27 juin - 19 h à Cotebrune	
- Sivu de la Poste	Le 28 juin - 20 h	
- Comité Pilotage Pays Doubs Central	Le 6 juillet à 18 h	
- CONSEIL MUNICIPAL ROULANS	Le 7 juillet - 20 h	
- Conseil Communautaire	Le 20 juillet - 19 h	Décision finale
- CONSEIL MUNICIPAL ROULANS	Le 21 juillet - 20 h	Décision finale

Dates Décision finale Sivos, Sivu et Syndicat des Eaux non arrêtées à ce jour

Le Maire développe les quatre propositions de fusion de M. le Préfet dans le cadre du schéma de coopération intercommunale :

A/ Fusion Communauté Communes Vaîte-Aigremont/Communauté Communes La Bussière

Après présentation de différents documents par le Maire : comparatifs entre com. com., simulations fiscales, note de synthèse préfectorale, il s'avère qu'il n'y a pas de franche opposition sur la fusion avec la com. Com. de la Bussière (Secteur Rigney - 12 communes) au sein du conseil municipal. Cette perspective n'inquiète pas les élus.

De plus une incitation financière est annoncée en cas de fusion ; les textes officiels sont en effet attendus quant au versement d'une DGF supplémentaire pendant 2 années (le Maire transmettra l'info au Conseil dès réception).

L'assemblée reviendra sur ce dossier le 7 juillet et prendra une décision définitive le 21 juillet en veillant surtout à ce que l'impact financier soit nul pour le contribuable.

B/ Fusion Sivos Henri Lamarche/Sivu des Combottes

Le Maire a présenté le syndicat dont il est Président : délégués, compétences, historique et a donné compte-rendu de la dernière réunion du comité syndical datant du 30 mai 2011 où le débat sur la fusion a dévié sur des questions touchant à la carte scolaire : possibilité de scolarisation des enfants de Vennans sur St-Hilaire qui manque d'effectifs ce qui pourrait peut-être éviter une construction nouvelle à Roulans en Primaire.

Le Maire, Président du Sivos, précise que le dossier de la carte scolaire ne pourra pas être traité avant le 22 juillet - il faudra 1 an voire 2 - et que la construction d'une 6ème classe primaire ne sera envisagée que lorsque le poste d'instituteur sera pérennisé. Il s'agit là de ménager l'argent public. En attendant, des locaux seront de toute façon mis à disposition par le Sivos en primaire (préfabriqué) comme en maternelle si besoin éventuel.

S'en suit un débat très long au sein du conseil municipal quant à la fusion du Sivos et du Sivu. Sur le fond l'assemblée ne voit aucun motif valable de fusionner et émet un avis défavorable.

C/ Syndicat des Eaux de Saint-Hilaire

Le Maire informe qu'il a peu d'informations sur la fusion du Syndicat des Eaux avec d'autres organismes.

Le Conseil Municipal s'inquiète d'une telle perspective sans doute très désavantageuse pour ROULANS. En effet, depuis de nombreuses années, les dépenses de canalisations depuis Fourbanne sont entièrement prises en charge par le Syndicat des Eaux sans appel aux communes adhérentes et ceci grâce au produit de la vente de l'eau.

Après rattachement à des communes en manque d'eau et étalement des dépenses, le Syndicat des Eaux devra se retourner financièrement vers les communes.

D/ Dissolution du Syndicat de Gestion du Bâtiment de la Poste

Le Maire a présenté le Syndicat : Président Hervé DUBOIS - 15 communes avec 2 délégués titulaires chacune et son historique et a commenté le projet de dissolution déjà évoqué en 2008. Rappelons que le Sivu gère le bâtiment de la Poste - 52 grande rue. Loyer annuel : 6700 €.

Avec Hervé DUBOIS, Président, il a ensuite présenté et commenté un tableau financier de reprise du bâtiment par la Commune de ROULANS sur la base de rachat estimée par le service France Domaines soit 100 000 €.

Après débats, le conseil municipal déclare être favorable à la dissolution et à la reprise du bâtiment tout en précisant que la Commune ne souhaite pas s'endetter pour un service rendu aux habitants de Roulans certes mais aussi à ceux des communes environnantes. Reste donc à discuter des modalités.

2. RESTRUCTURATION DES LOCAUX DE LA MAIRIE

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature d'un avenant n° 1 pour le lot 1 - Maçonnerie - avec l'entreprise DACH à hauteur de **802,00 € ht**.

Détail de l'avenant :

- Sol en béton dans secrétariat en remplacement sol existant en bois instable pour pose carrelage	4 612,50 €
- Non réalisation ragréage pour mise à niveau sols	- 1 196,00 €
- Non réalisation surface carrelée et maintien sol existant Salle du conseil	- 2 614,50 €
Total H. T.	+ 802,00 € ht

Le Maire est mandaté pour la signature de l'avenant correspondant.

A noter que par ailleurs, les démontages du plancher et du plafond du secrétariat ont été réalisés dans l'urgence par les services municipaux ce qui a permis une économie de 2400 €.

Les travaux ont actuellement 10 jours d'avance ; la dalle vient d'être coulée sur tout le rez-de-chaussée sauf la salle du conseil et la cave a été décaissée sur 80 centimes afin de permettre le passage d'une personne debout.

Les réunions de chantier ont lieu chaque jeudi à 16 h. Le Maire invite les conseillers municipaux à y assister.

3. AFFAIRES JUDICIAIRES EN COURS

A/ Annulation d'un certificat d'urbanisme a)

Le Maire informe que le Tribunal administratif vient d'annuler un CU a (de simple information) délivré pour les terrains appartenant à M. LAMARCHE Marie-François, 5 rue Perreçiot. La Commune doit établir un nouveau document sans faire mention de la zone de risques très graves inhérente aux canalisations toutes proches du pipeline sud-européen. Le Tribunal motive sa décision par des questions de chronologie entre les différents documents et ne tient pas compte du décret ni du courrier préfectoral imposant ces mentions.

Le Conseil Municipal est très surpris par cette décision ; le Maire n'ayant fait que son devoir d'information sur un danger potentiel et donne son aval à l'unanimité pour la poursuite de cette affaire en justice.

Ce dossier sera donc confié au service juridique de l'assureur de la Commune, GROUPAMA.

B/ Recours Rue Champ Picot

Le Maire informe que le Tribunal s'est réuni ce matin même, 16 juin, afin de statuer sur la requête de 2 riverains contestant l'emprise de la future rue Champ Picot. Affaire à suivre.

Ces deux affaires ainsi que celles relatives à l'espace culturel feront l'objet d'une rencontre entre le Maire et Maître SUISSA, Avocat de la Commune, le 24 juin prochain.

4. CONVENTION PARTENARIAT RESEAU DE CHALEUR DU COLLEGE

Le Maire rappelle que la chaufferie bois/fuel du Collège d'Aigremont dessert les locaux du collège ainsi que ceux du gymnase municipal. Une convention a donc été établie afin d'arrêter les modalités de remboursement des dépenses de fonctionnement de la partie gymnase par la commune :

- avec le Département du Doubs pour la prise en compte des frais de maintenance de la chaufferie et la fourniture du combustible plaquettes pris en charge par le Conseil Général,
- avec le Collège d'Aigremont : pour la facturation des dépenses d'électricité et de fourniture du combustible fuel.

Le Maire propose d'entériner cette convention pour une durée de 3 ans à effet du 01/01/2011.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et mandate le Maire pour sa signature.

5. PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Le Maire informe que l'enquête publique prend fin ce samedi 18 juin. Le territoire de la Commune de ROULANS faisant partie du périmètre concerné et au vu des différents documents présentés, Il propose à l'assemblée de délibérer à ce sujet comme suit :

La commune de ROULANS émet son désaccord sur deux points :

- le déséquilibre constaté des orientations d'aménagement par rapport à la partie ouest en terme d'habitat et de développement économique.

- le choix des espaces agricoles à protection renforcée. Ce choix reste flou et les explications à ce sujet non convaincantes voire inexistantes alors que ROULANS est entièrement intégrée dans ces espaces protégés.

Dans le document d'orientations générales - page 13 nous pouvons lire :

« Dans ces secteurs, au titre des équipements, seuls y seront admis les équipements constituant un projet d'intérêt général ... » ce qui va à l'encontre des dispositions de la page 19 où il est précisé que le développement de l'urbanisation doit prioritairement s'organiser dans des communes dites équipées de services et commerces

Ces 2 paragraphes se contredisent et ces dispositions inutiles provoqueront le gel des terres agricoles des communes dites équipées là où les services à la population sont présents en plus grand nombre. Cela aura pour conséquence de favoriser à long terme la consommation d'espaces dans les communes voisines non équipées (Vennans, Pouligney-Lusans, Saint-Hilaire, etc ...) ce qui est totalement contraire aux concepts et objectifs du SCOT.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal accepte par 10 voix pour et 1 abstention d'entériner cette délibération **et demande le retrait de la commune de ROULANS du périmètre de protection renforcée.**

6. TAXE SUR CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

Le Maire donne lecture du courrier du SYDED en date du 07/06/11 et sollicite l'avis de l'assemblée quant à la mise en place de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) au profit de ce syndicat.

Le Bureau du Syded et sa commission de programmation se sont en effet déjà prononcés favorablement à ce sujet (Scénario 1 = coefficient 4 pour les 544 communes de moins de 2000 habitants du Syded soit 1,5 € ttc par mois pour une famille de 4 ou 5 personnes avec électricité moyenne (5000 kwh) - Recette pour le Syded : 1610 K €).
Décision du comité le mardi 12 juillet.

A noter que la T. C. F. E. est déjà instaurée dans 86 % des communes françaises et que la municipalité de ROULANS s'est toujours opposée à son application afin d'épargner le contribuable roulanais.

C'est pourquoi, l'assemblée se prononce à l'unanimité contre l'instauration de cette nouvelle charge.

7. QUESTIONS DIVERSES

A/ Achat Défibrillateur

Le Maire rappelle que figure au budget 2011 une dépense de 2500 € pour l'achat d'un défibrillateur. Il demande l'avis du Conseil à ce sujet ; sachant qu'il pourrait être installé sur la place de l'espace culturel désormais achevée.

Après discussions, l'assemblée déclare être favorable à l'installation de ce matériel en façade de l'espace culturel ou du cabinet médical et confie le dossier à Jean-Bernard CUENOT afin qu'il prenne contact avec différents fournisseurs pour une visite sur place.

B/ Nomination Référent « Grand âge et Dépendance »

Sur proposition du Maire, Daniel BRULET est désigné en qualité de référent « grand âge et dépendance ».

Ce dernier lance une première série de propositions sur les objectifs envisagés (en toute confidentialité) :

- identification des personnes âgées dépendantes de la Commune,
- information sur les aides, les organismes d'aide à domicile et l'accueil en maison (EHPAD),
- inventaire des besoins en matière de suivi et d'accompagnement,
- coordination avec le Club du 3ème âge, les organismes d'aide à domicile, l'assistante sociale.

Réflexion à compléter sur les objectifs et plans d'actions possibles en fonction des bénévoles intéressés par ce type d'engagement.

C/ Chemin de la vie de St Etienne (interdit aux PL de plus de 3.5 tonnes)

Vu l'état du chemin actuellement, le conseil municipal demande au Maire de bien vouloir l'interdire par arrêté municipal aux poids-lourds de plus de 3,5 tonnes (sauf engins agricoles).

Le Maire,
A. JACQUOT